

Annexe 3 : CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET ME

EAM psy

grille de cotation des projets

critères	
Capacité à faire du promoteur	expérience du promoteur, connaissance du territoire et du public cible
	justification / opportunité de la demande
	délai de mise en œuvre
Qualité du projet	modalités d'évaluation du besoin de l'utilisateur
	élaboration et mise en œuvre des modalités de prise en charge (projet individualisé, adaptation des modalités d'accompagnement du public)
	organisation et fonctionnement de l'établissement
	proposition de répit et d'hébergement temporaire
	respect des exigences architecturales et ergonomiques en lien avec les spécificités des personnes accueillies
	compétences, formations et qualifications des personnels
	prise en compte des recommandations de bonnes pratiques "Accompagnement des adultes handicapés psychiques"
	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2
Partenariat et ouverture	méthode d'évaluation / indicateurs
	coopération avec le secteur sanitaire et médico-social
Coherence financière du projet	coopération avec les autres partenaires
	cohérence du budget prévisionnel / respect du budget
TOTAL	